

**Rapport de la Présidente**

Commission permanente du
lundi 1 juillet 2019

9^{ème} Commission**N° CP-2019-7-9-2****Service instructeur**

DECS - service appuis et ressources

Service consulté

DEAS – Unité Sports et Jeunesse

**POLITIQUE EN FAVEUR DU SPORT
FONDS D'AIDE A L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES
ET TOUR DE FRANCE 2019
CINQUIEME LISTE**

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver une 5^{ème} liste de l'année 2019 de subventions à verser au titre du fonds d'aide à l'organisation de manifestations sportives, pour un montant total de 43 450 €, dont 30 000 € pour l'accueil du Tour de France 2019.

Ces dossiers ont recueilli l'avis favorable de la Commission « Sport et Vie associative » (9^{ème}) réunie le 7 juin 2019.

I. FONDS D'AIDE A L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES

Le Fonds d'aide à l'organisation de manifestations sportives est destiné à soutenir les clubs, les comités départementaux, voire les ligues, et exceptionnellement les communes qui organisent dans le Département des manifestations sportives de niveau national ou international ou des compétitions de masse. Ce fonds a été doté lors du vote du Budget Primitif 2019 de 110 000 €.

Les Commissions permanentes des 18 janvier, 15 mars, 17 mai, et 14 juin derniers ont approuvé 4 listes de subventions pour un montant total de 51 050 €.

Le présent rapport propose de soutenir une cinquième série de manifestations sportives d'envergure, organisées par des associations sportives dans le cadre d'une compétition officielle, d'une épreuve inscrite dans un calendrier fédéral ou d'une rencontre de masse pour des jeunes.

Les 8 demandes soumises à votre approbation ont fait l'objet d'un examen par la Commission des Sports du 7 juin 2019, au cas par cas, en fonction de leur intérêt, notamment à l'égard de la jeunesse, de leur budget prévisionnel et de nos possibilités financières. Elles induisent un soutien financier de 13 450 € (cf. Annexe 1).

II. TOUR DE FRANCE 2019 - partenariat avec les Villes de Colmar et Mulhouse

Le passage du Tour de France 2019 dans le Haut-Rhin aura lieu le :

- 10 juillet : arrivée de la 5^{ème} étape à COLMAR (étape SAINT DIE DES VOSGES /COLMAR - 169 kms) ;
- 11 juillet : départ de la 6^{ème} étape à MULHOUSE (étape MULHOUSE/LA PLANCHE DES BELLES FILLES - 157 kms).

Le Tour de France est la 3^{ème} manifestation mondiale la plus médiatique après la Coupe du Monde de football et les Jeux Olympiques. Elle offre une visibilité incomparable aux territoires traversés et de nombreuses retombées touristiques. Cette année, les 100 ans du maillot jaune seront également fêtés.

Les deux principales villes du Département sont particulièrement concernées par le Tour et il est proposé de les soutenir par une aide financière en contrepartie de diverses actions de visibilité de notre collectivité et de places VIP en tribunes et dans les Villages du Tour.

1. Le partenariat avec COLMAR

La Ville de COLMAR s'est acquittée d'une somme de 120 000 € auprès d'ASO (Amaury Sport Organisation) pour accueillir l'arrivée d'une étape du Tour de France, auxquels s'ajoutent environ 350 000 € de frais d'organisation.

Un accord de principe a été donné au Maire de COLMAR pour un soutien du Département à hauteur de **20 000 €**.

Pour mémoire, le dernier passage du Tour à COLMAR remonte à 2009. Le soutien financier s'élevait à 15 000 €.

A noter que cette année la course parcourra 7 km dans la Ville et passera devant l'Hôtel du Département.

Concernant le partenariat en contrepartie de la subvention départementale, les propositions faites par la Ville sont les suivantes :

- Présence du logo sur tous les vecteurs de communication de la Ville relatifs au Tour (hors affiches) ;
- 100 accès à la soirée du club des partenaires le 26 juin ;
- 100 sacs VIP avec divers objets publicitaires ;
- Projection du logo sur l'écran géant de la Nuit multicolore le 13 juillet.

Le 10 juillet, dans l'espace VIP au Parc Expo :

- Un stand de 20 à 25 m² dans le hall 7 pour l'accueil des VIP à l'arrivée : cet espace pourrait être investi par l'ADT (Alsace Destination Tourisme) pour la promotion de l'Alsace ;
- Projection d'un spot publicitaire sur grand écran ;
- 100 accès à la réception « d'Avant Tour » et « d'Après Tour » ;
- 100 accès en tribune VIP sur le site de l'arrivée.

2. Le partenariat avec MULHOUSE

Le ticket d'entrée à ASO pour le départ d'une étape est de 85 000 €.

La Ville indique avoir établi un budget prévisionnel de 250 000 € pour l'organisation globale du départ de la 6ème étape.

Une demande de subvention au Département a été formulée à hauteur de **10 000 €**.

Pour mémoire, en 2014, dernier passage du Tour à Mulhouse, la participation s'élevait à 25 000 €.

Les propositions faites par la ville en contrepartie de la subvention départementale sont les suivantes :

- Logo sur tous les supports de communication (idem Colmar) : panneaux, pupitres, arches ;
- Mise en place de banderoles sur 25 m dans les 500 premiers mètres au départ ;
- Une trentaine de places en tribune.

La Ville signale que les accès au Village départ du Tour et à l'espace réceptif sont privatisés et relèvent d'ASO. La Direction de la Communication et le Cabinet sont en lien avec leurs homologues mulhousiens et avec ASO pour clarifier cette question.

La demande de soutien pour les Villes de COLMAR et MULHOUSE soumises à votre approbation, ont fait l'objet d'un examen par la Commission des Sports du 7 juin 2019. Elle induit un soutien financier de **30 000 €** (cf. Annexe 1). Les crédits correspondants ont fait l'objet d'une inscription complémentaire à l'occasion du vote de la DM1 2019.

Après ces validations, l'enveloppe restante de crédits prévus au titre du Fonds d'aide à l'organisation de manifestations sportives pour l'année 2019 s'élèvera à 45 500 €.

En conclusion, il vous est proposé :

- d'approuver la 5^{ème} liste de l'année 2019 de subventions à verser au titre du fonds d'aide à l'organisation de manifestations sportives, pour un montant total de 43 450 € dont 30 000 € pour l'accueil du Tour de France 2019 (cf. Annexe 1) ;
- de préciser que ces subventions forfaitaires feront l'objet d'un versement unique à l'issue de la manifestation, au vu du bilan sportif et financier ainsi que de la revue de presse soulignant la participation financière du Département ;
- de préciser que les dépenses correspondantes seront prélevées du budget départemental 2019 sur les imputations suivantes :
 - Programme E732 - ligne 65 - 32 - 6574 - 25571 - 102 ;
 - Programme E732 - ligne 65 - 32 - 65734 - 25571 - 102.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT